**Charte d’utilisation de la SEA :**

1/ Conditions d’accès :

La réservation est obligatoire et doit apparaître sur le planning de réservation des salles.

Conditions de réservation :

* Cours (réservation enregistrée directement auprès de Mme Pichon)
* Sport (réservations préalables auprès du BdA)
* Pratique théâtrale (autorisation d’accès préalable, puis réservation en collaboration avec *Aparté* – priorité donnée aux préparations de concours, projets impliqués dans la formation des étudiants en théâtre, spectacles programmés au théâtre durant la saison ; réservations ponctuelles à titre exceptionnel)

NB : ne pas envoyer de demandes du jour pour le lendemain, respecter les jours et périodes de congé (week-ends, vacances, jours fériés).

2/ Conduite à tenir en arrivant dans la salle :

* Temps d’aération recommandé : 15 min. En l’absence de fenêtres, l’utilisateur doit attendre avant d’entrer dans la salle que le système de ventilation mécanique contrôlée (qui a été réglé et qui est vérifié périodiquement) ait fait son office.
* Impérativement retirer les chaussures marquant le sol (bottines, talons, etc.) ou mouillées/salies.

3/ Conduite à tenir en quittant la salle :

* Remettre la salle en place : espace central dégagé et propre, éventuelles chaises et tables le long des murs.
* Rapporter immédiatement la clé à la loge
* Signaler à [feriel.kaddour@ens.fr](mailto:feriel.kaddour@ens.fr) (copie à [ingrid.pichon@ens.fr](mailto:ingrid.pichon@ens.fr)) d’éventuels dommages constatés dans la salle

5/ Règles de bonne conduite :

* Ne pas manger dans les salles, ni jeter de nourriture dans la poubelle de la salle
* Ne pas déplacer ou emprunter le matériel rangé dans les loges
* Ne pas réserver la salle sans honorer son créneau de réservation. En cas d’annulation, le signaler au plus vite [ingrid.pichon@ens.fr](mailto:ingrid.pichon@ens.fr) pour mettre à jour le planning de réservations des salles
* Ne pas « réserver » la clé en la retirant à la loge pour n’utiliser la salle que plus tard dans la journée
* Il est interdit de prêter ces salles à des personnes extérieures à l’ENS
* Il est interdit d’y donner des cours rémunérés
* Toute mauvaise conduite envers les personnels de la loge entraîne la radiation définitive de toutes les listes d’accès

Date :

Signature :